



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Séance restreinte par moyen télématique du 25 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL N° 12

Participant : Alain FLAMENT, Lionel CHANDELIER, Gilbert LEU

1. Match A. DE MESSEI / A. CHAILLOUE – Championnat de Régional 3 – Groupe E.

Match du 23 septembre 2018 reporté ultérieurement

La Commission,

Après étude,

Suite à l'élimination de A. MESSEI en Coupe de France,

Le club de A. CHAILLOUE étant exempt du 1^{er} tour de la Coupe de Normandie

Décide de fixer le match A. MESSEI / A. CHAILLOUE, comptant pour le Championnat de Régional 3, Groupe E, le **DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018 à 15 HEURES au stade Municipal de Messei.**

La présente décision est susceptible d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N., le délai d'Appel étant ramené exceptionnellement à 2 jours, vu l'urgence à traiter la requête éventuelle.

Alain Flament
Président

Le Secrétaire
Gilbert Leu

